

Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 05/07/2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Denis MERVILLE, Maire.

** Etaient présents : Monsieur Christian LECLERC, Mesdames Isabelle GOURVIL et Marie-Claire BARREE, Messieurs Stéphane DUVAL, Gérard JOURNO, Pierre CHAIX, Laurent COMMARE et Philippe BANVILLE.*

Formant la majorité des membres en exercice.

** Absents excusés : Madame Sophie PESQUET (pouvoir à M. DUVAL), Madame Julie BOUTRY (pouvoir à M. CHAIX), Madame Valérie DUBOS (pouvoir à M. MERVILLE), Monsieur Sébastien CANU (pouvoir à M. BANVILLE), Madame Clarence LEGALLAIS (pouvoir à Mme GOURVIL) et Monsieur Frédéric PETIGNY (pouvoir à M. JOURNO).*

Madame Isabelle GOURVIL a été élue Secrétaire de séance.

Approbation du PV de la réunion du 13 avril 2023.

ORDRE DU JOUR :

- ▶ Reprise des concessions en état d'abandon
- ▶ Décision modificative n°1 - défibrillateur
- ▶ SDE76 – adhésion commune de BOLBEC
- ▶ Ludisport – renouvellement convention 2023/2024
- ▶ Ajustement des tarifs communaux au 01/09/2023
- ▶ Fonds d'aide aux jeunes 2023
- ▶ Convention Communauté Urbaine : éclairage public – voirie – espaces verts
- ▶ Saisonnier – poste d'agent des espaces verts
- ▶ Travaux école – plancher – sollicitation du fonds de concours Communauté Urbaine
- ▶ RD31 – Cour Souverain – convention chemin piéton

REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON (délibération 2023/19)

Une procédure de reprise des concessions abandonnées, longue et difficile, a été engagée dans notre cimetière le 08 août 2016 (date du premier constat d'abandon) et vise 25 concessions. L'ensemble de la procédure ayant été menée à son terme conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la reprise des concessions, ce qui permettra ensuite au Maire de prendre l'arrêté de reprise. Approuvé à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°1 - DEFIBRILLATEUR (délibération 2023/20)

Accord unanime donné pour 566.32€ permettant le règlement d'une facture SCHILLER Médical pour l'achat d'un second défibrillateur qui sera installé à proximité des équipements sportifs après reconstruction du local pétanque/foot.

SDE76 – ADHESION COMMUNE DE BOLBEC (délibération 2023/21)

Le projet d'adhésion de la commune de Bolbec au SDE76 est présenté au Conseil Municipal et approuvé à l'unanimité.

LUDISPORT – RENOUELEMENT CONVENTION 2023/2024 (délibération 2023/22)

La commune de SAINNEVILLE adhère au dispositif Ludisport depuis son origine et regroupe un bon nombre d'adhérents. Renouvellement de la participation à cette opération pour l'année scolaire 2023/2024 souhaité. Autorisation donnée à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires à son exécution.

AJUSTEMENTS DES TARIFS COMMUNAUX AU 01/09/2023 (délibération 2023/23)

Les tarifs suivants sont proposés :

| | TARIFS ACTUELS | PROPOSITION AU 01/09/2023 |
|--|---------------------------------------|-------------------------------------|
| SALLE DES FETES Vin d'honneur | 150€ / 240€ | 160€ / 240€ |
| Après-midi | 150€ / 240 € | 160€ / 240€ |
| Journée | 250€ / 440€ | 280€ / 470€ |
| Week-end | 380€ / 680€ | 420€ / 700€ |
| Caution | Dégradations : 500 € Bruit : 150 € | Dégradations : 500€ Bruit : 300€ |
| Nettoyage | 60 € | Maintenu |

| <u>OBJET DU TARIF</u> | Nombre de places | Concessions Tarifs actuels | Concessions Tarifs au 01/09/2023 |
|------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|---|
| <i>Concession cimetière</i> | | | |
| <i>15 ans</i> | 1 | 72 € | 90 € |
| | 2 | 92 € | 115 € |
| | 3 | 112 € | 135 € |
| <i>30 ans</i> | 1 | 128 € | 140 € |
| | 2 | 148 € | 160 € |
| | 3 | 178 € | 190 € |
| <i>50 ans</i> | 1 | 235 € | 250 € |
| | 2 | 265 € | 290 € |
| | 3 | 295 € | 320 € |
| <i>Enfants de moins de 7 ans</i> | | gratuit | gratuit |

Tarifs des cavurnes inchangés à savoir : 30 ans – 400€ et 50 ans – 600€.

| Columbarium | Tarifs actuels | Tarifs au 01/09/2023 |
|----------------------------------|-----------------------|-----------------------------|
| <i>15 ans</i> | 200 € | 220 € |
| <i>30 ans</i> | 400 € | 440 € |
| <i>plaque</i> | 140 € | 155 € |
| <i>taxe dépôt d'urne</i> | -55 € | - |
| <i>Enfants de moins de 7 ans</i> | gratuit | gratuit |

Proposition validée à l'unanimité. Entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2023.

Tarif associatif réservé aux associations extérieures à la commune pour une journée : 150€ à partir du 1^{er} juillet 2022 - maintenu.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2023 (délibération 2023/24)

Participation au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes 2023 pour un montant de 198.03 € (861 (nombre d'habitants) x 0.23€). Approuvé à l'unanimité.

CONVENTION COMMUNAUTE URBAINE – ECLAIRAGE PUBLIC – VOIRIE – ESPACES VERTS (délibération 2023/25)

La compétence en matière d'éclairage public et de voirie a été transférée à la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole à sa création. Afin d'harmoniser la gestion de l'éclairage public, ainsi que l'entretien des voiries, sur le territoire de la Commune, pour les interventions relevant respectivement de la compétence de la Communauté urbaine et pour celles relevant des pouvoirs de police du Maire, il est proposé que le Maire délègue à la Communauté urbaine

la réalisation des interventions résultant desdits pouvoirs. La Commune reste cependant responsable du constat des besoins et de ses demandes d'intervention. De plus, la Commune prend systématiquement les mesures nécessaires à la sécurisation des lieux concernés et les interventions de premier niveau (notamment la mise en sécurité et le balisage) dans l'attente de l'intervention de la Communauté urbaine.

Par conséquent, il convient d'adopter la convention-cadre de gestion permettant au Maire de pouvoir déléguer à la Communauté urbaine l'exécution des interventions dans le cadre de son pouvoir de police pour ce qui concerne l'éclairage public et la voirie, ainsi que d'adopter le modèle de convention subséquente financière et d'autoriser le Maire à signer l'ensemble de ces conventions. Approuvé à l'unanimité.

SAISONNIER – POSTE D'AGENT DES ESPACES VERTS (délibération 2023/26)

Création d'un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial pour effectuer les missions d'entretien saisonnier des espaces verts et petits travaux divers suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35^{ème}, à compter du 3 juillet 2023 au 31 août 2023. Rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 397, indice majoré 361, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Accepté à l'unanimité.

TRAVAUX ECOLE – PLANCHER – SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS CE LA COMMUNAUTE URBAINE (délibération 2023/27)

Après expertise notamment de l'architecte du CAUE, le plancher bois est vétuste et a besoin d'être remplacé. Le choix se porte sur un remplacement identique en bois plutôt qu'une solution en carrelage. Proposition de la société VDM Menuiserie d'Angerville l'Orcher retenue pour un montant de 11 816€ HT (14 179.20€ TTC). Demande de fonds de concours à déposer à la Communauté Urbaine. En accord avec l'équipe enseignante et l'entreprise, travaux programmés pendant les prochaines vacances scolaires de la Toussaint.

RD31 – Cour Souveraine – convention chemin piéton (délibération 2023/28)

Dans le cadre de cet aménagement, il a été nécessaire de se rapprocher de M. et Mme BERTIN Bruno et Martine, 519 La Cour Souveraine, propriétaires de la parcelle cadastrée A566. En effet, leur parcelle n'est pas alignée avec celles se situant de part et d'autre de leur propriété, ce qui est problématique pour la mise en œuvre du projet. Après discussion avec les propriétaires, il a été convenu qu'ils mettent à disposition de la commune, à titre gratuit, un terrain leur appartenant, faisant partie de la parcelle n°A 566, d'une surface d'environ 16m², pour une durée de 20 ans.



En contrepartie, la commune prendra à sa charge, sur toute la longueur de cette parcelle, les fournitures pour la pose d'une clôture béton (implantation suivant autorisation DP 076 551 23 C0007). Approuvé à l'unanimité et autorisation donnée à M. le Maire pour signer convention en ce sens ainsi que le devis de fournitures pour la clôture béton.

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS – COMMUNICATIONS

- Bilan des manifestations écoulées :
 - o Fête des Mères : réussite, bonne fréquentation. Dommage que la presse n'ait pas relayé.
 - o Inauguration Aire de jeux : bon déroulement. Présence du Sous-Préfet écourtée vu montée du HAC en Ligue 1.
 - o Fête de la Musique esprit Guinguette : belle participation des Sainnevillais. Retours positifs des commerçants et de l'ASCL.
- Ecole :
 - o Bon déroulement du conseil d'école du 06/06.
 - o Peinture de la classe des CE par les parents bénévoles durant l'été. Bonne initiative.
 - o Prochaine manifestation : remise des prix et cartes cadeaux aux CM2 qui partent en 6^{ème}.
- Subventions reçues du Département :
 - o 2nd défibrillateur : 755€
 - o Traitement des archives : 2710€ (intervention à compter du 7 août prochain)
 - o Réfection des vestiaires de foot : 15 389€
 - o Acquisition du bar-tabac : demande de subvention déposée – accusé réception et autorisation de préfinancer reçus. A voir : réponse de JB. GASTINNE non adaptée à notre demande.
- Information SNCF : conduite de mesures acoustiques sur le réseau ferré présent sur la commune.
- PLU : arrêt du projet en conseil communautaire de demain.
- CAF : voir contrat avec le périscolaires. Rdv à fixer en septembre.
- Salle des fêtes : affichage du contrat modifié dans le hall d'entrée et dans une prochaine circulaire. Propreté à revoir – étudier l'intervention d'un prestataire extérieur.
- Animations estivales : ne seront pas mises en place faute d'un nombre suffisant d'inscrits.
- Eglise : actualisation d'une 3^{ème} tranche de travaux à recevoir de Mme CARON – architecte, en vue d'une éventuelle participation financière. Chiffrage de la mise en place de l'échafaudage à relancer auprès de TERH.
- Citystade : dossier déposé trop tard pour obtenir une subvention « Jeux Olympiques 2024 » auprès de la Région. Problème de compréhension dans la procédure de dépôt des subventions avec l'entreprise retenue. A revoir en 2024.
- Reconstruction du local pétanque : démarrage en douceur. Réunion de suivi de chantier à fixer ainsi qu'un calendrier de travaux.
- Cantine : permis de construire déposé la semaine dernière. Voir détection d'un câble électrique sur la zone du projet et nécessaire pour le DICT (L. COMMARE).
- Aménagement RD31 :
 - o Principe des feux récompense et dossier de subvention à valider en commission permanente du Département en septembre.
 - o Info du Département concernant le FAL (Fonds d'Action Locale) : se substitue à l'Etat pour le FAL pour les communes de la Communauté Urbaine.
- Territoire Engagé pour la Nature : bon travail actif de la commission. Partenariat à nouer avec la CU et divers organismes.
- Lagunage : délégation de service public en cours avec Veolia – fin prévue au 30/06/2024. Par avenant : possibilité de rejoindre Eaux de Normandie en attendant le raccordement de la station vers Le Havre. A valider en conseil communautaire demain.
- Panneau Pocket : commission communication organisée le samedi 16 septembre 2023 à 10h pour évoquer les modalités de mise en œuvre. Préparation de l'élaboration du Sainneville Infos en même temps.
- Vestiaires de foot : rénovation quasiment terminée. Peinture faite par les bénévoles de l'ESPC. La satisfaction semble générale.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres du conseil municipal se séparent à 21h.

Le Maire, Denis MERVILLE

**La secrétaire de séance,
Isabelle GOURVIL**